

**DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LA REMISE EN ETAT
DES SYTEMES DE DESENFUMAGE DES DIFFERENTS BATIMENTS COMMUNAUX**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il convient de remettre en état certains systèmes de désenfumage dans certains bâtiments communaux suite à la vérification annuelle ;

Vu le tarif proposé par la société LE BOULANGER SECURITE ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société LE BOULANGER SECURITE (sise 150 Rue Pierre DEKYTSPOTTER 59529 HAZEBROUCK CEDEX), un bon de commande destiné à la remise en état des systèmes de désenfumage, pour un montant de 13.271,04 euros TTC ;

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 29 janvier 2026

DEC2026_018

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

